



**Monsieur Le Président  
CONSEIL REGIONAL ALPC  
14 rue François de Sourdis  
33077 BORDEAUX Cedex**

Mérignac le 4 mars 2016,

Objet : S.O.S. Artisans du Bâtiment

Monsieur le Président ,

Au nom des quatre CAPEB du Poitou-Charentes, je me sens investi pour intervenir solidairement avec les entreprises artisanales du Bâtiment qui connaissent concrètement, à leur détriment, les conséquences dramatiques des tribulations financières que les médias nous décrivent ces jours derniers.

Appliquée au sort des entreprises et des salariés, la réalité des messages véhiculés envenime dangereusement la situation d'un tissu artisanal déjà mis à mal par le contexte économique jugé souffreteux par notre secteur.

Qu'il s'agisse d'impayés provoqués par la maîtrise d'ouvrage publique, ou d'arrêts inopinés de dispositifs valorisant les démarches de développement durable, il faudra beaucoup d'énergie aux communicants pour redonner la confiance aux chefs d'entreprise, et par ricochet, aux clients qu'ils conseillent quotidiennement.

Deux situations vont illustrer mon propos.

D'abord, celle liée aux marchés publics, dont les maîtres d'ouvrages, par leur statut, sont jugés respectueux des marchés contractés. En cas de défaillances, telles que le relate la presse, non seulement la confiance dans la Collectivité Territoriale mais aussi la survie des TPE sont mises en jeu par des impayés qui donnent le coup de grâce aux trésoreries déjà exsangues.

Certes, ces impayés, de montants divers, vous sembleront peu importants en volume mais, comme le signale le département de la Vienne, 4 exemples d'impayés de 1500 €, 2000 €, 10 000 €, 250 000 € sont autant de grenades en attente d'exploser dès lors que les entreprises attendaient ces rentrées dans leur trésorerie pour payer leurs salariés. Et, comme vous le savez, faire appel aux banques dans un contexte où elles restent frileuses, c'est peine perdue!

Autre situation, celle des aides légitimement mises en place pour développer les travaux d'économie d'énergie. Dans le département de Charente Maritime, une entreprise se retrouve avec 25 dossiers en attente depuis le 30 septembre pour 30 000 euros. Dans les Deux-Sèvres, une entreprise se retrouve en attente de règlement sur plus de 240 dossiers (dispositif avec paiement direct aux entreprises). Vous pouvez imaginer la situation de sa trésorerie ! Pourtant, cet exemple d'entreprise artisanale témoigne d'une adaptation structurelle pour mieux répondre aux besoins de nouveaux marchés de l'isolation.

Cette entreprise risque de récolter une double peine : défaillance par défaut de trésorerie par irrespect des délais de règlement du maître d'ouvrage public, et de plus licenciement de salariés récemment recrutés par arrêt inopiné du dispositif d'aides annoncé pérenne sur 2016 !

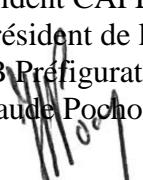
Avec ces histoires dramatiques, ce ne sera pas le souvenir de telle ou telle région défaillante qui restera, mais plutôt celui d'un démarrage de région ALPC bien mal parti, et l'Artisanat du Bâtiment s'en serait bien passé.

En situation d'urgence vitale, il est nécessaire de restituer la confiance perdue en honorant les contrats passés au nom de la puissance publique, et d'informer en toute transparence et maintenir la durée annoncée des dispositifs existants.

Nous renouvelons notre demande de rencontre déjà évoquée dans notre courrier du 21 janvier, et dans notre courriel de relance ce 2 mars.

Nous vous prions d'agrérer, Monsieur le Président, l'expression de notre meilleure considération.

Le Président CAPEB Poitou-Charentes  
Vice-président de la  
CAPEB Préfiguratrice ALPC  
Jean-claude Pochon



Le Président de la  
CAPEB Préfiguratrice ALPC  
Patrick Lalanne

